Le principe d'efficience dans la jurisprudence européenne (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

🔼 https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c51d2b4b-4981-4c62-8531-285d0804dc05

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

• Thèse consultable sur internet, en texte intégral.

Informations sur les contributeurs

Auteur : Portuese (Portuese), Aurélien
Date de soutenance : 10-12-2012

Directeur(s) de thèse : Vogel Louis - Deffains Bruno

Etablissement de soutenance : Paris 2

Ecole doctorale: École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline: Droit Classification: Droit

Mots-clés libres: Droit européen, Analyse économique du droit, Droit et économie, Jurisprudence européenne, Efficience économique, Économie du droit, Common law, Constiutionnalisme économique

Mots-clés:

- Droit européen Aspect économique Jurisprudence
- Efficience (gestion)

Résumé: L'analyse de la jurisprudence de l'Union Européenne a trop longtemps fait l'objet de la seule attention des juristes. Mais, si des analyses jurisprudentielles successives ont jusqu'à présent appréhendé les principes structurant de cette jurisprudence et se sont tentés à des conceptualisations, il sera avancé que ces entreprises n'ont été que partielles. En effet, le principe principal, quoiqu'implicite, de l'évolution de la jurisprudence de l'Union Européenne est le principe d'efficience économique. Cette carence, ne rendant l'effort de conceptualisation de la jurisprudence européenne qu'imparfait, est due à l'absence d'analyse économique méthodique et systémique du droit européen et, plus particulièrement, de la jurisprudence européenne. Cette thèse entend combler cette lacune. Au-delà d'entreprendre une analyse économique approfondie de la jurisprudence européenne permettant une conceptualisation renouvelée et précisée de la figure du juge européen, notre étude permettra de s'inscrire dans le débat de la supériorité alléguée des systèmes de Common Law en termes d'efficience économique. De plus, notre thèse, par une grille d'analyse originale renouvelant l'analyse du droit (européen), mettra en exergue les points de convergence et de divergence entre lignes de jurisprudence. La systématisation de notre analyse jurisprudentielle par la perspective du principe d'efficience économique nous permettra, ainsi, d'élaborer une 10 véritable hypothèse scientifique falsifiable et falsifiée. Nous formulerons une hypothèse de l'efficience économique de la jurisprudence européenne.

Informations techniques

Type de contenu : Text

Format: PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : Star Identifiant : 2012PA020113 Type de ressource : Thèse